

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

44 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 août 1844.

CONSEILS - GÉNÉRAUX.

(2^e article.)

Une réaction s'est opérée dans l'opinion contre le défrichement des forêts; le pouvoir paraît vouloir s'occuper de l'arrêter; les conseils-généraux, saisis de la question, émettent des avis et des vœux; une société même s'est formée pour le reboisement des montagnes. Eh bien! l'opinion est impuissante, le pouvoir ne fait et ne veut rien faire de sérieux, les départements parlent et n'agissent pas, et nous ne connaissons pas un fait important de la société, dont nous n'avons pas du reste à examiner les actes, puisque c'est une société particulière. En attendant, nos forêts sont chaque année abattues, les sommets des montagnes sont dénudés, les pluies emportent les terres, et à la place où croissaient de grands bois, richesse immense, il n'y a plus que des rochers stériles.

Depuis plusieurs années, les conseils-généraux discutent la question du reboisement des montagnes; dans la dernière session, ils ont de plus recherché les moyens de conserver les forêts. Quarante-deux départements ont demandé que les propriétaires fussent encouragés par des primes, par des exemptions d'impôt, à semer ou à planter des bois dans les terrains qui les peuvent recevoir, surtout dans les montagnes. Quatorze départements, voulant que la tendance qui se manifeste fût sérieusement secondée, ont émis le désir que le gouvernement s'interdit la faculté de vendre ses forêts, ne permit plus les défrichements des propriétés particulières, et défendit le parcours des bestiaux dans les bois. Un seul département, situé dans le Midi, a émis la pensée que la libre dépaissance devait être permise aux troupeaux dans les bois de l'Etat, en se fondant sur ce que, dans cette partie de la France, les arbres qui forment les grandes forêts ont une écorce dont la saveur amère empêche les bestiaux de les attaquer. Quatorze départements ayant à s'occuper de la question du maraudage dans les bois, maraudage qui fait des dégâts considérables et dont la répression n'est pas facile et sans danger, ont exprimé l'avis qu'il n'était pas besoin de lois pénales nouvelles; que celles en vigueur aujourd'hui étaient suffisantes, si on y ajoutait la faculté de poursuivre d'office les maraudeurs. Quatorze départements, au contraire, n'ont pas trouvé que les lois actuelles offrisent des garanties suffisantes, et ont demandé une pénalité plus sévère, élevant le taux des amendes et ordonnant l'emprisonnement des délinquants. Quelques uns ont pensé qu'il convenait d'embrigader les gardes forestiers, de les réunir aux gardes champêtres, de leur donner le droit de verbaliser.

Le département du Rhône, s'occupant spécialement du reboisement, a émis le vœu qu'il fût encouragé par des primes accordées aux propriétaires qui planteraient ou sèmeraient en bois les plus grandes étendues, et en outre que les communes fissent des semis dans leurs communaux. Nous avons depuis long-temps exprimé cette dernière pensée, dont la réalisation nous paraît un des moyens les plus sûrs d'arriver au reboisement; mais nous l'avons complétée en demandant que l'Etat prêtât aux communes les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses des semis. Si l'on ne prend cette mesure, le reboisement sera long et difficile, si toutefois il n'est pas impossible, et nous verrions avec plaisir le conseil-général du Rhône adopter notre pensée tout entière.

Beaucoup de communes pauvres aujourd'hui pourraient se créer des ressources dans l'avenir en plantant de bois leurs communaux stériles, où les habitants envoient paître de maigres bestiaux sans comprendre qu'ils perdent l'engrais, une des principales sources de richesse de l'agriculture. Mais pour planter des bois il faut faire des dépenses que ces communes ne peuvent supporter; il est donc nécessaire que l'Etat leur prête ou leur permette de faire des emprunts à long terme. Si l'institution des pépinières départementales était plus développée, nous demanderions que le département fournit aux communes, soit les semis, soit les plants nécessaires au reboisement; mais, dans l'état actuel des choses, il n'y faut pas songer. Les pépinières départementales peuvent aider, elles ne sauraient suffire aux nécessités d'une mesure générale.

A la question de la conservation des forêts se lie essentiellement celle de l'organisation des gardes champêtres. Le cabinet a consulté les conseils-généraux sur la pensée d'embrigader les gardes champêtres; les idées les plus opposées ont été émises et appuyées de raisonnements qui tous présentent de graves considérations; il est évident que cette pensée n'est pas encore suffisamment étudiée. Il est difficile, en effet, de former des gardes champêtres un corps régulier, obéissant à des chefs, sans enlever aux magistrats municipaux une part de l'action qu'ils ont jusqu'ici, en vertu de la loi, exercée en matière de police rurale. Vingt-huit départements ont adopté la pensée d'embrigader les gardes champêtres; un certain nombre d'entre eux cependant a manifesté la double crainte que l'insuffisance des ressources communales ne permit pas la réalisation de ce projet et que l'autorité des maires en dût souffrir. Un grand nombre de conseils ont pensé qu'il convenait de former une brigade par canton; deux ont cru que cette circonscription devait avoir moins d'étendue.

Relativement aux dépenses qu'entraînerait cette organisation, les avis sont encore très-partagés. Un département demande que ces dépenses soient faites par l'Etat; d'autres proposent divers modes pour les faire acquitter partie par les communes, partie par l'Etat, partie par le produit des amendes. Trente départements ont émis un avis formellement opposé à l'embrigadement; plusieurs ont cherché la réforme dans l'élévation du traitement, qui permettrait au garde champêtre de donner tout son temps à la surveillance dont il est chargé.

Le conseil-général du Rhône a rejeté nettement et par de longs considérants toute proposition d'embrigadement; il a pensé que les lois actuelles étaient suffisantes, et cherchant dans un autre ordre d'idées l'amélioration qu'on a vainement jusqu'ici espérée, il a émis le vœu que le traitement des gardes champêtres fût porté à 360 f. : c'est la somme la plus élevée qui ait été demandée.

Sur les questions relatives aux libérés et aux enfants trouvés, la plupart des départements qui avaient fait connaître leur avis à la session précédente se sont abstenus; le Rhône ne s'en est occupé qu'au point de vue particulier du département.

Voilà quels ont été les vœux principaux émis par les conseils-généraux; on a vu quelle part y a prise celui du Rhône. Nous suivrons, en ce qui le concerne, les travaux de la session qui commencera lundi.

AFFAIRES DU MAROC.

Nous trouvons dans le *Toulonnais* arrivé ce matin les détails suivants :

« Les nouvelles de l'armée que nous avons publiées dans notre dernier numéro sont confirmées par nos correspondances d'Alger. Nous avons reçu même, sur la situation des choses à la frontière, des renseignements plus étendus que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

» Voici ce que nous mande un de nos correspondants d'Alger, sous la date du 14 août :

« Les dernières nouvelles du camp sous Lalla-Magnia sont du 8 août. Les armées étaient toujours en présence, et les hostilités paraissaient devoir commencer au premier moment. Les négociations continuent, il est vrai; mais on savait bien dans ces deux camps qu'elles ne pouvaient amener aucun arrangement. Le fils de l'empereur de Maroc, qui a sous ses ordres une armée de 30,000 hommes, est rejoint journellement par les contingents des tribus qui vers la frontière d'un corps considérable qui devait porter l'armée marocaine à 50,000 hommes. Cela ne le déconcertait nullement.

» Cependant les chefs marocains demandaient toujours l'évacuation du camp de Lalla-Magnia, qui se trouve situé sur le territoire contesté, et M. le maréchal gouverneur n'est rien moins que disposé à faire la plus petite concession. Un choc est donc devenu inévitable, et il a dû avoir lieu dès l'arrivée de la nouvelle du bombardement de Tanger, c'est-à-dire avant le 15.

» Un fait positif, c'est que nos troupes sont impatientes d'en venir aux mains avec l'ennemi, et que le *statu quo* dans lequel on les laisse les fatigue. Nos hommes souffrent beaucoup de la chaleur : le 8, à une heure de relevée, le thermomètre, exposé à l'ombre, indiquait 45 degrés au-dessus de zéro; néanmoins l'état sanitaire de l'armée était très-satisfaisant.

» M. le colonel Foy, aide-de-camp de M. le maréchal ministre de la guerre, venait d'arriver auprès de M. le maréchal Bugeaud. Cet officier supérieur est parti de Paris avec des instructions qui ne pourront pas être suivies à la lettre, les affaires ayant complètement changé de face.

» Le maréchal Bugeaud, qui ne s'est jamais fait illusion sur les dispositions du Maroc à notre égard, a demandé à diverses reprises des renforts qui lui ont été refusés; on lui a accordé seulement deux régiments de cavalerie. Son armée est peu nombreuse. En dernier lieu, prévoyant ce qui allait arriver, il a appelé à lui la colonne aux ordres du lieutenant-général de Lamoricière, et tout récemment celle que commandait M. le colonel Eynard, son premier aide-de-camp. Ces troupes viennent d'arriver aux environs de Lalla-Magnia, et ont été incorporées immédiatement dans la brigade active placée sous les ordres de M. le maréchal-de-camp Bedeau. Quant à M. le colonel Eynard, qui vient de diriger une brillante expédition, il a repris auprès du maréchal-gouverneur ses importantes fonctions.

» Ces nouvelles nous sont parvenues par le vapeur le *Sphinx*, arrivé de l'Ouest avec M. le contre-amiral Rigodit.

» Le *Sphinx* a quitté Ghazaouat le 10 et est arrivé à Alger le 12.

» D'après les dernières nouvelles de l'Ouest, il y a tout lieu de croire que le maréchal-gouverneur n'aura pas donné le temps au fils de l'empereur de Maroc d'attendre le renfort qui devait porter son armée à 50,000 hommes. Au premier jour, nous apprendrons que nos troupes ont attaqué l'ennemi.

» Le maréchal est campé à dix ou douze lieues seulement de Ghazaouat, où est arrivée le 10, par l'*Etna*, la nouvelle du bombardement de Tanger. C'est donc le 11 que cet important événement a dû être connu de l'armée, et, comme le maréchal-gouverneur avait déjà perdu tout espoir d'obtenir une solution par les voies pacifiques, il aura sans doute attaqué le 12 ou le 13.

» Ce n'est pas à dire qu'une grande expédition puisse avoir lieu immédiatement. On se bornera apparemment, jusqu'à nouvel ordre, à dissoudre les rassemblements qui se forment en face de Lalla-Magnia. Nous connaissons trop la prudence de M. le maréchal Bugeaud pour croire que, avec 10,000 hommes, il tente une pointe sur Fez.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 AOUT.

SOUS L'ECORCE.

(Suite et fin.)

Pendant un mois, ce fut un bonheur sans nuages pour la gracieuse Léa; ce fut aussi pour Edouard un mois d'ivresse, sans arrière-pensée. Dans les excursions qu'on fit autour du château, la jeune fille s'appuyait sur son bras avec une affectueuse familiarité; elle l'écoutait avec une naïve admiration, lorsqu'il développait, pour lui faire comprendre les merveilles de la nature, la science qui avait fait la consolation de toute sa vie. Il jouissait de sa surprise et partageait son admiration, car en effet le pays qu'il parcourait lui paraissait bien plus beau depuis qu'il le voyait avec elle. Il semblait que cette enfant eût apporté tous les rayonnements du bonheur. Bientôt, près d'elle, il oublia le passé et l'avenir; il oublia sa laideur; jamais elle n'avait paru s'en apercevoir; il ne se souvenait plus d'avoir souffert; il ne songeait point à demander au lendemain s'il souffrirait. Un jour, tous deux gravirent une colline. M^{me} de Nérac, partageant la gaieté de l'une et un peu de la sécurité de l'autre, les suivait dans un sentier assez rapide. Arrivés au sommet, ils s'assirent sur l'herbe pour se reposer. Les deux dames étaient l'une près de l'autre. Un peu plus loin, Edouard, à demi couché, les contemplait d'un regard doux et rêveur. Léa interrogeait en riant une marguerite, lorsqu'une vieille femme vint s'arrêter devant eux et leur offrit de leur dire leur bonne aventure.

« A son teint bruni, à ses grands yeux noirs, à ses gestes multipliés, à sa parole rapide, on devinait une Basque, vraie fille de l'intrigue et de la sorcellerie, comme il s'en trouve tant dans le Midi, où l'imagination, excitée par l'ardeur du soleil, par la poésie du ciel, par un printemps presque éternel, tente toujours de pénétrer dans les régions de la fiction. Mais Léa était Parisienne, et à Paris on voit tant de merveilles courir les rues qu'on devient facilement incrédule et blasé.

— Que pourriez-vous lire dans ma bonne aventure? demanda la jeune fille avec insouciance.

— Rien qui n'annonce du bonheur, si j'en juge par la régularité des li-

gnes de ce beau front et par l'éclat brillant de ces grands yeux.

— Me ferez-vous voir le mari que le sort me destine? demanda encore la folle enfant.

— Si vous le voulez, dans une glace ou au fond d'un verre plein d'eau, vous le verrez paraître. Le voulez-vous?

— Non... non... il n'aurait qu'à être laid!

Ce mot à peine prononcé, l'étourdie aurait donné tout au monde pour le retenir. Elle sentait tout le mal qu'il avait pu faire au pauvre Edouard; elle rougit et n'osa lever les yeux sur lui ni sur M^{me} de Nérac. Fâchée contre elle-même, elle renvoya durement la vieille magicienne, et la promenade s'acheva silencieuse et triste.

Le lendemain matin, à l'heure ordinaire, Léa, qui avait assez mal dormi, descendit dans le parc, où elle était bien sûre de trouver M^{me} de Nérac et son frère; mais celui-ci n'y était point.

— Bonjour, ma bonne amie, dit Léa, plus câline et plus flatteuse que jamais; où est donc votre frère?

— Bonjour, ma Léa, répondit M^{me} de Nérac; il me semble que tu es un peu pâle.

— C'est qu'il faisait si chaud cette nuit... Le temps était à l'orage, j'ai mal dormi... Mais votre frère, où est-il donc?

— Il ne nous accompagnera pas ce matin; et, au fait, Léa, je suis heureuse de me trouver seule avec toi. Pardonne-moi ce que je vais te dire.

Quelque légère que tu sois en apparence, je sais, moi, que tu es douée d'une grande pénétration, d'un tact parfait, que rien n'échappe à ton regard rapide, et voilà pourquoi je tremble en t'observant depuis un mois. Je tremble pour toi... et pour une autre personne qui m'est chère.

— Pour moi d'abord, bonne amie, qui donc vous fai trembler?

— J'ai peur que tu ne sois... coquette.

— Coquette!... oh! pas le moins du monde.

— Il faut que j'aie grande confiance en toi et en ta raison pour te parler comme je vais le faire. Il est impossible que tu ne voies pas dans quels ravissements tu jettes ici une pauvre âme, qui n'a jamais osé rien aimer, rien désirer. Du premier jour je me suis reproché, en voyant l'impression que tu causais, mon imprudence de confiance; et depuis tu t'es faite si séduisante, si spirituelle, si affectueuse...

— Ne m'aviez-vous pas recommandé d'être bonne pour lui?

— Oh! mais je ne t'avais pas dit d'aller si loin!... J'espère pourtant que rien n'est désespéré. Ménage, mon enfant, une nature aimante et dévouée à l'excès, et qui souffrirait plus que je ne puis te dire. Si par malheur il venait à t'aimer... d'amour, avec la certitude de n'être point aimé, avec la certitude de te perdre, il en mourrait. Sois bonne, mais n'use point près de lui de ces mille coquetteries de femme dont, mon Dieu! tu as deviné le charmant secret sans en comprendre le danger.

— Mais, dit la jeune fille avec émotion, j'ai été avec lui... ce que je suis avec tous ceux que j'aime. Quand je me montrais bonne pour lui, je le voyais si content que je me faisais plus affectueuse encore pour qu'il fût plus heureux. Est-ce donc faire du mal?

— Du mal? pas précisément...

— Qu'y a-t-il de dangereux en? que faut-il faire? que faut-il éviter?

— Comment veux-tu que je te dise cela? C'est beaucoup ou rien. Chez nous autres femmes, le même mot, le même regard, le même geste ont deux significations, selon les circonstances et la personne. Ainsi, avant-hier, notre voisin de campagne, M. Dermond, est venu, comme il vient presque tous les jours depuis quelque temps. Tu lui souriais quand il parlait, mais ton sourire était gai sans être expressif; ton regard brillait, mais il n'était ni affectueux ni doux... comme lorsqu'il s'arrêta sur celui qui m'occupe; tu as accepté le bras de M. Dermond, mais d'un signe de tête imperceptible tu as reproché à ton chevalier ordinaire la lenteur qu'il avait mise à s'approcher; enfin, en marchant, tu ne t'appuyais pas sur le bras de notre voisin avec cet abandon, cette grâce coquette que tu déploies au bras d'Edouard.

— Mais pourquoi est-ce la première fois que vous me parlez de toutes ces choses?

— C'est qu'hier soir, pour un mot bien naturel que tu as laissé échapper, j'ai vu, à la pâleur de mon pauvre frère, combien le danger grandissait. Et songe donc, mon enfant, si mon Edouard allait t'aimer... d'amour! Bien plus, si, se méprenant sur ton angélique bonté, et donnant à ton sourire, à ton regard, à ton insistance à l'avoir près de toi, une importance que tu ne leur soupçonnes pas, il allait se croire aimé!... Quel rêve et quel réveil!... Promets-moi, n'est-ce pas, d'être plus prudente à l'avenir.

— Oui, ma bonne amie.

Le *Sémaphore* complète ces nouvelles par les détails suivants : « Le paquebot à vapeur de la compagnie Bazin le *Pharamond*, capitaine Arnaud, a mouillé aujourd'hui dans notre port vers trois heures. A son entrée, ce paquebot s'est pavoisé et a salué la ville de trois coups de canon pour annoncer à notre population tout entière qu'il était porteur d'une grande nouvelle. Voici l'heureux événement qu'il avait à nous annoncer :

« Le 20 août, à cinq heures du matin, le bateau à vapeur *l'Euphrate*, expédié en courrier d'Oran, se présenta devant le port d'Alger et le salua immédiatement de 21 coups de canon en arborant son pavois. Le commandant de ce steamer a transmis aussitôt à M. le général gouverneur par intérim la dépêche portant la nouvelle d'une grande victoire remportée par nos troupes sur la frontière du Maroc.

« Le lieutenant-général qui commande par intérim la province d'Alger s'est empressé de porter les heureuses nouvelles qu'il venait de recevoir à la population d'Alger, en faisant insérer l'article suivant dans le *Moniteur algérien* du 20 août :

« Des documents officiels, transmis à M. le lieutenant-général commandant la division d'Alger, annoncent que M. le maréchal gouverneur-général ayant marché sur l'armée marocaine, qui devenait tous les jours plus forte et plus menaçante pour l'Algérie, l'a rencontrée le 14 août à deux lieues en avant de son camp. Elle a pris l'offensive avec 24,000 chevaux, au moment où nos têtes de colonnes passaient l'Isly; nous avons été enveloppés sur toutes les faces. La victoire la plus complète nous est restée; notre infanterie a été d'une extrême solidité, et un peu plus tard notre cavalerie a fait des prodiges de valeur.

« Nous avons pris successivement tous les camps qui couvraient un espace de plus d'une lieue. Onze pièces de canon, seize drapeaux, mille ou douze cents tentes dont celle du fils de l'empereur, son parasol, signe du commandement, tout son bagage personnel, une grande quantité de munitions de guerre et un butin immense sont restés en notre pouvoir.

« L'ennemi a laissé environ 800 morts sur le champ de bataille. Nos pertes, quoique sensibles, sont légères pour une journée aussi capitale. »

Ces nouvelles sont datées du bivouac de Koudiat-Abd-er-Rhaman, le 14 août, et sont parvenues à Alger dans la matinée du 20.

Le *Times* dit, d'après sa correspondance, que Louis-Philippe, en recevant la dépêche du prince de Joinville, ne s'est pas borné à dire: *C'est bien*, mais qu'il a ajouté: *Voilà qui fera taire la mauvaise presse*. Ce qu'il y a d'original, c'est que la mauvaise presse a loué le bombardement de Tanger sans arrière-pensée, à Paris et dans les départements, et que la bonne presse en a fait tout honteux et cache autant qu'elle le peut tout ce qui a trait à cette affaire.

On lit dans un journal anglais :

« On apprendra avec regret que le duc de Wellington a eu dimanche une attaque de surdité de nature à inspirer quelque inquiétude aux personnes qui l'entourent. Le duc est sujet à cette infirmité, qui a plus ou moins de gravité. Il croit que le bruit de l'artillerie et les détonations qui ont retenti à ses oreilles dans tant de batailles ont dérangé ou affaibli le nerf auriculaire. Dans cette dernière attaque, il était devenu complètement sourd. Bien que sa santé ne soit pas du tout altérée, le moindre symptôme de dérangement, à son âge, ne peut passer sans faire naître des inquiétudes. »

Le duc de Wellington n'est pas très-malade, car il a pu accompagner le prince de Prusse dans une promenade à Portsmouth pour inspecter le port et les chantiers. Le prince prussien s'est rendu à bord du *Victory*, et il a vu en compagnie de lord Wellington l'endroit où est tombé Nelson (dont le monument ne sera achevé que grâce à la libéralité de Nicolas). Le prince en lisant la devise : « L'Angleterre s'attend à ce que chaque homme fera son devoir aujourd'hui », s'est écrié avec enthousiasme : « Aussi long-temps que cette devise ne sera pas oubliée par les marins anglais, l'Angleterre maintiendra, j'en suis convaincu, sa légitime souveraineté sur les mers. »

Les derniers messages venus des côtes de l'Afrique occidentale, lisons-nous dans le *Morning-Post*, annoncent de nouvelles agressions contre les droits des naturels par les Français. Une prétendue insulte faite par une poignée de nègres, dans le voisinage du Cap-Ler-Hoo, à un navire français, a engagé les Français, dit-on, à exiger la cession de ce poste important. Sur le refus d'obéir à cette injonction, ceux-ci ont positivement commencé à le bombarder. Lors du départ des dernières nouvelles, ils n'avaient pu réussir à produire la moindre impression sur les indigènes. Les résidents anglais sur le littoral sont très-indignés de ces agressions, et les attribuent entièrement à la visite faite à la côte par le prince de Joinville, il y a dix-huit mois à peu près.

— De ne pas te montrer si affectueuse pour lui, de ne pas le retenir quand il veut s'éloigner; car, dans ces moments-là, c'est qu'il comprend le danger, et il faut qu'il le comprenne. S'il était possible même de te prêter quelque défaut...

— Faut-il donc chercher à me faire haïr, de peur qu'il ne m'aime? dit Léa avec une sorte d'impatience. Je veux bien, puisque vous l'ordonnez, renoncer à cette intimité de frère et de sœur qui m'était si douce, à moi orpheline qui n'ai vu depuis mon enfance que des étrangers et des indifférents autour de moi; mais parce que vous vous effrayez, je ne sais pourquoi, pour le repos soi-disant compromis de votre frère, faut-il que je mette tout en œuvre pour lui déplaire, et que, détestée par le seul ami que j'aurai peut-être jamais en ce monde...

— Voilà ma méchante enfant qui exagère comme toujours, et qui retient à grand-peine les larmes dans ses yeux parce que... Allons, j'avais trop présumé de votre raison, j'ai eu tort de vous confier mes inquiétudes de sœur; vous n'êtes qu'une petite fille vaniteuse...

— Et voilà que vous vous fâchez aussi! dit la jeune fille en se jetant dans ses bras. Pardon, je suis folle; je vous obéirai; je serai plus réservée, plus froide avec lui. Soyez tranquille, je vous promets qu'il ne m'aimera pas d'amour.

En ce moment, elle aperçut Edouard qui venait du château, et, comme ses yeux étaient gonflés de larmes, elle s'enfuit rapidement. M^{me} de Nérac la regarda s'éloigner, et comme elle crut remarquer que son frère ne cherchait pas à la rejoindre, elle retourna sur ses pas pour rentrer au château.

Léa était dans son appartement, la tête dans ses deux mains, toute pensive; elle resta long-temps ainsi, puis elle se leva vivement et s'approcha de la fenêtre. Elle entr'ouvrit un tout petit coin du rideau et vit sous son balcon, à demi caché par les arbustes, Edouard assis triste et rêveur. Tous les jours elle le surprenait à cette place; c'est que tous les jours, à cette heure, en rentrant de la promenade, elle se mettait à son piano, et, d'une voix suave et pénétrante, chantait quelque mélancolique romance. C'étaient ces chants qu'Edouard venait écouter ainsi dans la solitude du bosquet ménagé sous les fenêtres de la jeune fille. Léa laissa retomber tristement le rideau et murmura :

— J'obéirai... je ne chanterai plus pour lui.

Mais elle savait que le pauvre jeune homme était là, tremblant sans

Paris, le 22 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La grande affaire de Neuilly est celle-ci : Le maréchal Soult reviendra-t-il? ne reviendra-t-il pas?

Il y a quinze jours, une lettre de ce ministre disait : « Je suis bien fatigué des affaires; je ne reviendrai pas à Paris, ma santé ne me le permet pas : il faut que je me repose. » Peu de jours après arriva la nouvelle du bombardement de Tanger. Le maréchal, après l'avoir reçue, changea d'avis, et il écrivait à la même personne : « Je voudrais bien rester ici, et ne plus m'occuper de rien; mais le canon vient de résonner, et il faut que le maréchal Soult soit à son poste dans de telles circonstances... Il y a bien long-temps, écrivait-il encore, que je veux m'en aller; je l'ai dit cent fois. J'espère que le moment de ma retraite sonnera bientôt. »

Il est à remarquer, d'ailleurs, que le maréchal pense toujours à la retraite quand il ne se porte pas bien; mais la santé revient-elle, il se rattache au pouvoir, et s'il parle alors de se retirer, il faut le lui pardonner comme une coquetterie de vieillard qui veut qu'on lui dise qu'il est vigoureux et qu'il tient encore au monde par des liens nécessaires.

C'est l'assurance que le maréchal Soult avait donnée, après l'affaire de Tanger, qu'il reviendrait, qui a décidé en haut lieu à donner pour un jour l'intérim de la guerre à M. de Mackau. Mais une fois l'ordonnance de licenciement signée, et la signature ôtée au ministre de la marine, on s'est fort inquiété des résultats de cette escapade. Un personnage éminent lui écrivit lui-même. Il disait ensuite : « J'ai peur que le maréchal ne nous quitte, et cependant j'ai fait tout ce que j'ai pu pour lui dorer la pilule. » On craignait non pas que le maréchal désapprouvât le licenciement, — il l'eût signé, — mais qu'il blâmât l'emprunt de sa signature. Avant de quitter Paris, il avait en effet exigé formellement et obtenu qu'on n'empiéterait pas sur ses pouvoirs.

Qu'a-t-il répondu? Hier matin, on était inquiet de ne pas recevoir un seul mot de lui. S'il faut en croire un journal, son aide-de-camp a apporté sa réponse; mais rien n'a encore transpiré dans le public.

— Les élèves de l'Ecole Polytechnique sont toujours dans l'attente d'une solution définitive. Les uns sont partis pour leur pays, dans un rayon de cinquante à soixante lieues; les autres, ceux surtout dont les familles habitent les parties les plus éloignées de la capitale, attendent chez leurs correspondants, chez des amis, que le ministère ait dit son dernier mot. Ils sont dans une incertitude des plus fâcheuses, et de toute façon l'ordonnance de licenciement aura été mauvaise pour eux. S'ils rentrent à l'Ecole, s'ils sont admis à subir leurs examens, l'agitation à laquelle ils ont été condamnés les a distraits de leurs études, et ils auront de la peine à classer dans leur mémoire, devant les examinateurs, tant de matières que l'ordonnance de M. de Mackau a fait oublier. S'ils doivent être licenciés définitivement (ce que nous savons d'ailleurs être opposé aux intentions du gouvernement), ils perdent à Paris ou dans leur famille un temps précieux pour leur avenir. L'absence de M. le maréchal Soult est donc un très-grand mal.

— Si nous en croyons le *Journal des Débats*, le gouvernement n'a pas reçu de dépêches de notre escadre. Cela est invraisemblable. L'*Orénoque* est arrivé d'Oran à Port-Vendres il y a peu de jours; il en est reparti jeudi dernier. Ce steamer était chargé des dépêches du prince de Joinville sur le bombardement. Parti le 13, le rapport a dû arriver le 16 à Paris. Le gouvernement fait donc ce que nous appellerons une erreur en disant qu'il n'a rien reçu.

— M. Guizot vient de créer dans son ministère une nouvelle sous-direction dite des *affaires de l'Amérique*. C'est M. L. de Lavergne qui en est le titulaire. Il y aura le carton des désaveux et celui des satisfactions données en vue de l'entente cordiale.

— Le gouvernement persiste à favoriser les légitimistes dans les élections, la leçon qu'il a reçue à l'occasion de l'élection de M. de Larochejaquelein comme député ne lui a pas profité. A Arthenay (Loiret), le préfet du Loiret a fait tous ses efforts, conjointement avec le journal légitimiste d'Orléans, pour faire nommer membre du conseil général M. le baron de Montpinson, grand propriétaire légitimiste de l'endroit.

L'opposition a triomphé, et M. le préfet, le journal de Henri V et le noble baron ont échoué, malgré leur triple alliance.

— M. de Corbery, conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes, vient de mourir à l'âge de soixante-deux ans.

Nous ignorons si M. de Corbery était un de ces fonctionnaires de la cour des comptes ou du conseil d'état dont la succession a été promise pendant toute la session dernière à un certain nombre de députés conservateurs qu'on craignait de voir céder à leurs sympathies secrètes pour M. Molé.

— M. de Custine écrit de la Suisse à l'*Univers religieux* pour protester contre l'insertion d'une lettre confidentielle écrite par lui à un ami sur les troubles du Valais. Le journal des jésuites avait, sous

doute, en attendant ces chants qui étaient un bonheur pour lui... Un bonheur à lui qui avait tant souffert! Et ce bonheur qu'elle pouvait lui donner, elle le lui refusait! Il lui semblait que son obéissance devenait de la cruauté. Trois fois elle s'approcha de son piano, et, sentant qu'elle allait céder à la tentation, elle sortit de la chambre.

Ce n'était pas encore l'heure du déjeuner. Elle entra dans la bibliothèque et prit un livre qu'elle tint dans ses mains, mais qu'elle ne lut pas. Elle était là depuis une demi-heure environ, lorsqu'Edouard entra. Il laissa échapper un mouvement de surprise :

— Vous là, Mademoiselle!

— Oui, répondit Léa à son tour; je... je lisais.

Edouard s'approcha des rayons et remplaça un livre en disant avec un peu de froideur :

— Que je ne vous dérange pas.

Il se dirigea lentement vers la porte, mais Léa l'arrêta en lui disant :

— Vous n'êtes pas venu ce matin à notre promenade?

Elle se tut, rougit et se dit à elle-même :

— Voilà une singulière manière d'obéir à ma bonne amie.

Edouard revint près d'elle sans affectation; elle put seulement remarquer qu'il était très-pâle.

— Je lisais l'ouvrage que je viens de rapporter, dit-il en s'asseyant près de la jeune fille qu'il ne regardait cependant pas. Les livres, la recherche et l'étude de toutes les sciences ne m'ont-ils pas consolé dans mes jours de tristesse et d'abandon? Je leur dois les quelques rares instants de joie de ma vie, je leur dois l'oubli de tout ce que j'ai eu à souffrir.

— Et aujourd'hui encore?

— Aujourd'hui plus que jamais j'ai besoin d'eux.

— Eh bien! je cherchais à vous imiter, car aujourd'hui je suis triste.

— Triste, vous!

— On me gronde, on me reproche de me livrer avec trop d'abandon à mes impressions; on me commande la prudence et la réserve même dans mes plus douces affections, et me voici obligée de devenir grave.

— Comment ferez-vous? dit Edouard avec son mélancolique sourire.

— Vous voyez bien que je commence et que je ne ris plus. On m'a fait comprendre que, nous autres femmes, nous avions une sainte mission à accomplir, que nous nous devions au bonheur de ceux qui nous entourent, et cette pensée va me rendre sérieuse et réfléchie.

prétexte que la lettre était trop longue, élaguée et la des phrases dont le retranchement donnait à l'ensemble de l'écrit une couleur tout-à-fait favorable à l'opinion de messieurs de l'*Univers*. O fils de Loyola, vous serez toujours fidèles aux traditions de votre maître!

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 août 1844.

Avant l'ouverture, les premières affaires ont été faites à 80 t., puis on a fait à 79 95. Le premier cours au parquet a été 80 f., ensuite 80 1/2 et a fermé à ce cours.

Aucune nouvelle.

Cinq pour cent	120 09	Trois pour cent belge	»
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	660
Quatre pour cent	»	Caisse Lafitte	1090
Trois pour cent	80 10	— — — — —	5060
Actions de la Banque	3035		
Obligations de Paris	1432		
Rentes de Naples	97 80	CHERMS DE FER	
Etats romains	104 0/0	Paris à Rouen	940
Actions d'Espagne	30 0/0	Paris à Orléans	953 75
Cinq pour cent belge	103 1/2	Rouen au Havre	715
		Strasbourg à Bâle	233 75

Un journal de la Corse publie l'extrait suivant d'une lettre datée du camp français de Taïti, qu'on lui a communiquée. On verra, par les détails que renferme cet extrait, que les journaux n'ont rien exagéré en disant dernièrement qu'il s'était passé de graves événements dans l'île, et on s'expliquera difficilement le silence que le gouvernement croit devoir garder à cet égard.

« Taïti, le 24 mars. »
« ...Depuis le 25 du mois de mai dernier, M. Mariani, notre compatriote, a été obligé de construire un fort avec blockaus à l'isthme de Rasanau; il a été nommé commandant supérieur, ayant sous ses ordres une compagnie de voltigeurs, une compagnie de débarquement et la corvette *l'Embuscade*.

« Cet officier a vivement poussé ses travaux sans que les Indiens l'aient gêné; mais, le 21, il a été tout-à-coup attaqué par 500 insurgés avec lesquels il a eu un engagement qui a duré environ trois bonnes heures. Nous avons brûlé 5,000 cartouches, et tout le monde s'accorde à dire ici que l'affaire a été assez belle.

« Le gouverneur est arrivé ce matin avec le bateau à vapeur le *Phaéton*. Il a sincèrement complimenté M. Mariani devant son camp, et lui a laissé une nouvelle compagnie. »

Le *Moniteur* publie une ordonnance qui répartit de la manière suivante le produit des trois centimes ajoutés au principal de la contribution des portes et fenêtres. Le tiers des sommes imposées dans les rôles de chaque département est mis à la disposition des préfets; les deux autres tiers resteront à la disposition du ministre des finances, pour être par lui distribués ultérieurement entre les divers départements en raison de leurs pertes et de leurs besoins, concurremment avec le fonds commun des contributions foncière, personnelle et mobilière.

— L'Angleterre a adressé des représentations à la Belgique, à propos du traité que cet état allait conclure avec nous. Il paraît que, d'après ces représentations, la Belgique réduirait les concessions, déjà fort peu importantes, qu'elle voulait nous faire.

— La commission des douanes a exigé que la durée du traité avec la Sardaigne fût réduite à quatre années au lieu de six, qui avaient été fixées dans le traité.

Le cabinet de Turin paraît être mécontent de cette modification à un traité, non seulement signé, mais ratifié par les deux parties. Ceci prouve combien il y a d'inconvénients à faire intervenir la signature du roi dans des engagements vis-à-vis des gouvernements étrangers avant d'avoir consulté les chambres, qui seules peuvent donner une sanction définitive à ces sortes de contrats.

On lit dans le *Bien Public* de Mâcon :

« Nous recevons tous les jours des articles sur la lettre de M. l'abbé Thions et sur le préambule dont nous l'avons fait précéder. Plusieurs prêtres nous ont adressé des lettres signées et anonymes. Les uns approuvent, les autres blâment.

« Nous ne pouvons nous empêcher de citer un passage d'une lettre d'un curé ou ermite du canton de Charolles, qui nous attaque très vivement dans une lettre de six pages. En parlant du clergé, à propos des actes d'adhésion, il s'exprime ainsi :

« N'est-il pas une sentinelle avancée du camp d'Israël? Ne doit-il pas veiller et crier à l'approche de l'ennemi? »

« Puis, s'adressant gravement à M. l'abbé Thions, notre auteur devient délicieux de bouffonnerie :

« Ne savez-vous pas mieux que moi, monsieur l'abbé, ce qu'un homme de Dieu a dit du chien qui n'aboie pas? »

« Le clergé, à qui l'on ne peut faire le même reproche qu'à M. l'abbé Thions, ne va-t-il pas être bien flêté de la comparaison et de sa grotesque application? »

« Toute la lettre est dans ce style, et nous la tenons à la disposition de ceux qui douteraient de la vérité de notre citation. A coup

— Pourquoi, dit Edouard, souriant malgré lui à la gravité de la jeune fille, pourquoi renoncer à votre gaieté?... Vous êtes heureuse, vous... A quoi bon changer d'humeur et appeler sur votre front une sévérité pour laquelle il n'est point fait?

— Oh! cela durera juste le temps de savoir comment j'accomplirai ma sérieuse mission, et, comme je réfléchis vite, vous me verrez bientôt la même qu'autrefois. Tenez, aidez-moi vous-même, car tout ce bonheur que je dois donner, c'est à un mari, et pour le choisir...

— Vous me consultez? dit Edouard en se levant vivement.

— Oui; et pourquoi non?

— Tenez, dit Edouard d'une voix brève, mariage, amour, bonheur sont des mots qu'il y a de la cruauté à prononcer devant ceux qui ont dû renoncer à connaître les joies qu'ils procurent; ne l'oubliez pas. Vous êtes jeune, riche et belle : tout vous sourit; jouissez de votre bonheur. Mais, dans le fol éblouissement qui vous cause tant d'ivresse, regardez à vos pieds, et n'oubliez pas celui qui se traîne seul, malheureux, oublié! Soyez orgueilleuse de vos joies avec ceux qui sont heureux; mais n'allez pas, vaniteuse, étaler vos richesses au seuil du paria qui ne possède rien.

Il y avait tant d'amertume dans la parole d'Edouard que Léa ne pouvait feindre d'ignorer tout le mal qu'elle venait de lui faire; oubliant sans doute ses promesses à M^{me} de Nérac, elle l'arrêta lorsqu'il allait sortir. Elle le pela de sa voix la plus douce, alla vers lui avec une grâce coquette qui devait lui faire perdre la tête, et appuya une de ses mains sur son épaule, tandis qu'elle lui tendait l'autre en disant :

— Que vous êtes méchant aussi aujourd'hui, et comme vous me traitez!... Mais je suis bonne et je vous pardonne... Ne voulez-vous pas me donner votre main, me regarder...

— Ange ou démon! c'était à en devenir fou, à la tuer, ou à la saisir, à l'emporter dans ses bras... au bout du monde. Elle devait bien voir qu'elle bouleversait à son gré une âme d'autant plus passionnée qu'elle avait renfermé long-temps en elle ses souffrances, ses désirs, son espoir. Quelle que soit l'innocence d'une femme, quelle que soit la première chose rance de toute coquetterie, l'amour qu'elle inspire est la réalité, et, si elle l'osait, qu'elle devine; elle devance quelquefois même la réalité, et, si elle l'osait, elle vous dirait naïvement : « Dans tant de jours, dans tant de semaines, cet homme sera amoureux de moi. » Ce n'est pas qu'elle le désire et l'espère; ce n'est pas fatuité féminine, c'est de la prescience, c'est le don

car, ce correspondant ferait bien de borner ses prétentions à suivre fidèlement l'exemple du chien qui aboie.

La question du salaire des ouvriers est vivace en Allemagne. Nous avons annoncé hier que le gouvernement de Prague avait senti la nécessité de régler les intérêts des ouvriers et des fabricants dans une espèce de charte. Nous en publions les clauses suivantes :

« Si un fabricant veut renvoyer des ouvriers ou qu'un ouvrier désire quitter la fabrique, il faut de part et d'autre prévenir huit jours avant le renvoi et la sortie. Ce jour est fixé au samedi.

Le fabricant ne peut renvoyer à la fois que 10 ouvriers sur 100. A mesure que le nombre augmente, il peut en renvoyer 20 sur 200, 30 sur 300 et ainsi de suite.

Les ouvriers, de leur côté, ne peuvent quitter non plus que 10 sur 100 à la fois.

Il est défendu aux fabricants d'embaucher des ouvriers d'une autre fabrique sous peine d'amende de 100 florins (250 fr.).

La fixation du salaire doit avoir lieu entre l'ouvrier et le maître de fabrique lui-même. Il ne peut y avoir ni sous-entrepreneur ni teneur.

S'il y a un nouveau mode de travail ou de nouveaux produits à fabriquer, et que le maître et l'ouvrier ne s'accordent pas sur le salaire, ils sont tenus de consulter deux imprimeurs travailleurs comme arbitres. Si ces deux imprimeurs ne s'accordent pas sur le prix, on partage la différence. Si encore il y avait contestation, maîtres et ouvriers s'adresseraient aux autorités de la commune.

Ni les maîtres ni les sous-maîtres ne doivent avoir des relations de commerce avec les ouvriers. Ils ne doivent leur vendre aucun produit ni marchandise pour faire un bénéfice sur eux.

Si le travail manque, ceux qui restent après les 10 sur 100 renvoyés ont droit à un travail qui leur rapporte 3 florins (7 fr. 50 c.) par semaine.

Dans le cas où le maître fera une réduction sur le salaire de l'ouvrier en l'accusant d'avoir gâté sa marchandise, celui-ci peut exiger la présence de deux imprimeurs arbitres, et en dernier lieu il peut invoquer la justice.

Il est défendu aux ouvriers de suspendre le travail par des orgies ou par des jours de chômage. Le maître est tenu d'en donner avis à l'autorité.

Le fabricant fixera un jour de la semaine pour recevoir lui-même les griefs des ouvriers. Ces griefs, s'ils sont justifiés, doivent être redressés au bout de trois jours.

Les ouvriers ne peuvent pas suspendre le travail en masse; ils éliront deux d'entre eux pour porter leurs griefs au fabricant, mais ils sont tenus de travailler durant la discussion et ne peuvent ni se coaliser ni s'attrouper.

Le maître est tenu de dénoncer à l'autorité la moindre infraction à ce règlement de la part des ouvriers.

La plupart des ouvriers ont refusé de signer cette charte. Ils s'opposent d'abord à l'introduction des machines dites *perrolines*; en second lieu, ils demandent que chacun d'eux ait la liberté de travailler ou de ne pas travailler et de se retirer des fabriques quand bon lui semble. Les fabricants, disent-ils, savent très bien quand le travail ira bien ou non, et ils peuvent un mois à l'avance renvoyer dix sur cent des ouvriers qui leur déplaisent, tandis que les ouvriers, s'ils veulent se retirer, ne seront pas d'accord sur ceux qui peuvent s'en aller. Ils s'opposent, en outre, à ce que les fabricants soient autorisés à exercer une espèce de police sur eux.

Chronique.

LYON.

La distribution solennelle des prix aux élèves de la Martinière a eu lieu jeudi dernier, à trois heures, dans la cour de cet établissement.

— La distribution des prix aux élèves de l'école vétérinaire a eu également lieu le même jour.

— Une décision de M. le ministre des travaux publics autorise l'ouverture d'une enquête sur l'avant-projet présenté par M. Dumont, ingénieur des ponts et chaussées, pour la fourniture de l'eau du Rhône à la ville de Lyon au moyen d'un canal de dérivation et d'appareils de filtration.

— Des voleurs ont dévalisé à Genay, dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, une maison de campagne appartenant à M. P., négociant à Lyon. Il ont enlevé, outre des objets mobiliers et des garnitures de lit et de table, un vieux portefeuille, dans lequel étaient une reconnaissance de 3,500 f. délivrée par un notaire et plusieurs autres papiers importants. La maison n'était pas habitée en ce moment.

(Rhône.)

— L'exécution du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, parties comprises entre Paris et Clermont, d'une part, et, d'autre part, entre Arras, Douai, Lille et Valenciennes, exigeant acquisition d'une certaine quantité de coussinets, l'adjudication

de divination, ce sont mille riens qui l'ont instruite en dépit d'elle-même. Donc Léa devait savoir à quoi s'en tenir sur le secret d'Edouard; elle pouvait croire que, sentant ainsi sa petite main sur son épaule, son souffle effleurant ses cheveux, il allait tomber à genoux et demander grâce. Mais était-ce la première fois que, tremblant, éperdu, prêt à laisser échapper un aveu qui devait, — il le craignait du moins, — le couvrir de ridicule, il domptait ses angoisses, comprimait les battements de son cœur et renfermait dans son sein le secret de son malheur? Non. Cette fois encore il se retourna et regarda Léa comme elle le demandait. Il était calme et souriait. Il pressa faiblement sa main en lui disant avec une admirable douceur :

— Vous avez raison de me pardonner, et moi j'avais mille fois tort d'attrister votre jeune âme en vous apprenant qu'il y a au monde des gens moins heureux que vous.

Il était calme; mais après une violente tempête il reste des traces de la tourmente. Edouard paraissait si abattu que c'était l'aveu tacite de la douloureuse victoire qu'il venait de remporter sur lui. Léa détournait les yeux et dit d'une voix basse et troublée :

— Voici la cloche du déjeuner, venez-vous?

— Allez sans moi, murmura le jeune homme.

— Oh! venez, dit Léa avec émotion, en joignant les mains, ou je croirai que vous ne m'aimez plus.

— Moi!...

Il la regarda avec un sorte de colère, et comme pour s'assurer que la jeune fille ne se jouait pas sciemment de ses tortures; mais il la vit émue elle-même, il ne put croire à tant de duplicité, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine, et la suivit.

Le déjeuner fut triste; M^{me} de Nérac ne s'en étonna pas. Elle devinait trop bien la cause de la réverie de son frère; celle de Léa s'expliquait par leur conversation du matin. Elle ignorait la scène de la bibliothèque.

Comme le déjeuner finissait, M^{me} de Nérac dut se rendre dans son appartement, où quelqu'un l'attendait. Les deux jeunes gens restèrent seuls. Léa prit une broderie, Edouard un livre; mais elle ne travailla pas, et lui il ne lut pas. Elle appuya sa tête sur sa main, et demeura pensive, les yeux tournés vers le parc; Edouard, assis en face d'elle, la contemplait avec un bonheur triste et l'expression d'une douloureuse résignation.

Un assez long-temps se passa ainsi; puis Léa leva la tête et rencontra

de cette fourniture aura lieu à Paris, sur soumissions cachetées, dans l'une des salles du ministère des travaux publics, le 7 septembre prochain, de onze heures et demie à midi.

Les cahiers des charges et le modèle des soumissions sont déposés dans les bureaux de la préfecture du Rhône (2^e division), où toutes personnes peuvent en prendre connaissance.

— Les listes électorales pour servir à l'élection des députés, des conseillers de département et des conseillers d'arrondissement viennent d'être publiées. Elles nous ont paru, dans un rapide examen, comporter un grand nombre d'irrégularités. Ainsi, nous avons remarqué que plusieurs personnes qui y figurent ne réunissent pas les capacités déterminées par la loi, que d'autres y sont mal désignées quant à leurs professions, et enfin que la nature des impôts payés est mal indiquée.

— Un châtea a été trouvé et déposé au bureau de la police de sûreté. Les intéressés sont invités à venir l'y réclamer.

Collège royal de Lyon.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Liste des premiers et seconds prix obtenus dans chaque classe.

SCIENCES.

Philosophie. Dissertation française. — Prix d'honneur. — 1^{er} prix : Joseph Joly, de l'Huis (Ain), élève externe; 2^e prix : Henri Germondy, de Saint-Tropez (Var), élève interne.

Dissertation latine. — 1^{er} prix : Louis Chabaud; 2^e prix : Henri Germondy.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Louis Chabaud; 2^e prix : Henri Germondy.

MATHÉMATIQUES ACCESSOIRES (1^{re} division).

1^{er} prix : Charles Chaumartin, de Vienne (Isère), élève interne; 2^e prix : Emile Joly, de Vienne (Isère), élève interne.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Emile Joly; 2^e prix : Charles Chaumartin.

2^e division. — Prix : Jules Durieu, de Thoissey (Ain), élève interne.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Jules Servier; 2^e prix : Claude Sellon.

PHYSIQUE.

1^{er} prix : Augustin Pic, de Bourg, élève interne; 2^e prix : Charles Chaumartin.

CIMIE.

Prix : Eugène Chanson.

HISTOIRE NATURELLE.

Prix : Louis Chabaud.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Henri Carlet; 2^e prix : Emile Martin.

MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.

Prix : Louis Jacquet, de Lyon, élève externe; Charles Barral, de Crest (Drôme), élève interne.

PHYSIQUE (2^e année).

Prix : Charles Barral.

Excellence (1^{er} semestre). — Prix : Charles Barral.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

Composition. — 1^{er} prix : Emile Delocre, de Sedan (Ardenne), élève externe; 2^e prix : Scipion Tourne, de Ruoms (Ardèche), élève externe.

Excellence (1^{er} semestre). — Edmond Sériziat, de Paris, élève interne; 2^e prix : Charles Villette, de Caen, élève interne.

RHÉTORIQUE ET PHILOSOPHIE SUPPLÉMENTAIRES.

Composition française. — 1^{er} prix : Emile Delocre; 2^e prix : Claude Vernoy.

Version latine. — 1^{er} prix : Emile Delocre; 2^e prix : Gabriel Faye.

RHÉTORIQUE.

Discours latin. — Prix d'honneur. — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin, de Lyon, élève interne; 2^e prix : Henri Vachon, de Lyon, élève interne.

Discours français. — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin; 2^e prix : Auguste Meysson.

Version latine. — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin; 2^e prix : Isidore Belval.

Version grecque. — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin; 2^e prix : Pierre Charpine.

Vers latins. — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin; 2^e prix : Auguste Meysson.

Histoire. — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin; 2^e prix : Ernest de Rostaing.

Récitation classique. — 1^{er} prix : Pierre Charpin; 2^e prix : Henri Vachon.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Léon Roux-Lupin; 2^e prix : Henri Vachon.

SECONDE.

Narration latine. — Prix : Jean-Marie Farge, de Lyon, élève interne; 1^{er} accessit : Antoine Repelin, de Lyon, élève externe.

Thème latin. — Prix : Jean-Marie Farge; 1^{er} accessit : Eugène Vignon.

Thème grec. — 1^{er} prix : Antoine Repelin; 2^e prix : Louis Morin.

Version latine. — 1^{er} prix : Claudius Chevret; 2^e prix : Antoine Repelin.

Version grecque. — 1^{er} prix : Jean-Marie Farge; 2^e prix : Louis Morin.

Vers latins. — 1^{er} prix : Jean-Marie Farge; 2^e prix : Antoine Repelin.

Histoire. — 1^{er} prix : Antoine Repelin; 2^e prix : Louis Morin.

Récitation classique. — 1^{er} prix : Louis Morin; 2^e prix : Eugène Vignon.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Louis Morin; 2^e prix : Antoine Repelin.

TROISIÈME (1^{re} division).

Thème latin. — 1^{er} prix : Francisque Blanc, de Lyon, élève externe; 2^e prix : Emile Michel, de Lyon, élève externe.

Thème grec. — 1^{er} prix : Emile Michel; 2^e prix : Francisque Blanc.

Version latine. — 1^{er} prix : René Garin de la Morlan; 2^e prix : Francisque Blanc.

Version grecque. — 1^{er} prix : René Garin de la Morlan; 2^e prix : Francisque Blanc.

Vers latins. — 1^{er} prix : Francisque Blanc; 2^e prix : René Garin de la Morlan.

Histoire. — 1^{er} prix : Julien Bouchet, de Saint-Cyr (Rhône), élève externe; 2^e prix : Jules Couvert.

Récitation classique. — 1^{er} prix : Marius Ruby, de Lyon, élève externe; 2^e prix : Joannis Perrin.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Francisque Blanc; 2^e prix : René Garin de la Morlan.

TROISIÈME (2^e division).

Thème latin. — 1^{er} prix : Claudius Gaudet, de Lyon, élève externe; 2^e prix : Gustave Boisard, de Lyon, élève externe.

Thème grec. — 1^{er} prix : Claudius Gaudet; 2^e prix : Gustave Boisard.

Version latine. — 1^{er} prix : Alfred Henry; 2^e prix : Gustave Boisard.

Version grecque. — 1^{er} prix : Claudius Gaudet; 2^e prix : Gustave Boisard.

Vers latins. — 1^{er} prix : Claudius Gaudet; 2^e prix : Alfred Henry.

Histoire. — 1^{er} prix : Alfred Henry; 2^e prix : Gustave Boisard.

Récitation classique. — 1^{er} prix : Claudius Gaudet; 2^e prix : Alfred Henry.

Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Claudius Gaudet; 2^e prix : Gustave Boisard.

CONFÉRENCE DE MATHÉMATIQUES.

Prix : Nicolas Jaubert; 1^{er} accessit : Louis Guillermain.

Arithmétique. — 1^{re} division. — Prix : Claudius Chevret; 1^{er} accessit : André Million, de Lyon, élève interne — 2^e division. — Prix : Louis Roux, de Belley (Ain), élève interne; 1^{er} accessit : Henri Sambucy, de Saint-Affrique (Aveyron), élève interne. — 3^e division. — Prix : Camille d'Angeville; 1^{er} accessit : René Garin de la Morlan.

(La suite à demain.)

Nouvelles diverses.

La police de Paris vient de faire une découverte importante. Le nommé Miel, orfèvre, joaillier, horloger, en même temps que graveur et quelque peu chimiste, lui avait été signalé comme ayant livré au commerce et engagé au Mont-de-Piété une quantité considérable de bijoux montés avec des *jargons*, sorte de pierres fausses sur lesquelles la lime ne mord pas, et qu'il donnait ainsi pour de véritables *roses*.

En opérant une perquisition au domicile de cet industriel, rue du Faubourg Saint-Martin, n° 109, à l'effet d'y rechercher les traces de sa fabrication clandestine, les agents avaient cru devoir saisir un certain nombre de couverts et de montres d'argent, bien qu'ils n'y vissent aucune apparence de falsification et que le poinçon de l'Etat y fût lui-même apposé. Ces couverts et ces montres, présentés successivement à l'examen de quatre bijoutiers, ne leur avaient offert non plus aucun caractère frauduleux; mais un cinquième, ayant été appelé, découvrit que c'était tout simplement du maillechort revêtu d'une feuille d'argent au moyen de la galvanoplastie. Il a depuis été reconnu que le contrôle de la Monnaie avait été contrefait sur les montres à l'aide d'une estampille fabriquée par Miel, dont l'habileté est prodigieuse, et ce qui achèvera de prouver son adresse, c'est qu'il était parvenu à transporter sur ses couverts plaqués la marque même de l'Etat, enlevée, par un procédé de son invention, à de vieilles pièces d'argenterie. Miel a déjà subi deux ans de prison pour avoir mis en circulation des bagues fausses. Ses fraudes lui avaient procuré de l'aisance. Il a été arrêté avec un nommé Barthélemy, son complice.

— La statue colossale de Goethe, coulée en bronze dans la fonderie royale de Munich, d'après le modèle de Schwanthaler, est

le regard d'Edouard, qui se troubla et se hâta de ramasser le livre tombé à ses pieds. La jeune fille sourit d'une façon singulière. Edouard se leva et alla vers une fenêtre. Léa l'y suivit, et, comme elle s'approchait de lui, elle le vit tressaillir.

— Qu'avez-vous donc?

— Moi? rien... Voici M. Dermond que ma sœur reconduit.

— En effet, dit Léa; mais que pouvait-il avoir à dire de si secret à ma bonne amie?

— Vous devez le deviner facilement, reprit Edouard d'une voix troublée.

— Moi? pas du tout... Ah! ma bonne amie, s'écria-t-elle en allant au-devant de M^{me} de Nérac qui rentrait, que venait donc faire M. Dermond? Eh bien! vous vous taisez... vous me faites des signes... Ah!...

Elle avait compris. Elle alla s'asseoir sur le divan, où elle emmena M^{me} de Nérac, et dit :

— Monsieur Edouard, veuillez prendre place en face de moi : c'est un conseil de famille que je préside.

Puis, prenant un ton de gravité comique que ne purent altérer l'air mécontent de M^{me} de Nérac et la tristesse d'Edouard, elle ajouta :

— Voyons, madame M. Dermond, jeune homme fort bien, par parenthèse, est venu vous demander la main d'une pauvre enfant pour laquelle vous êtes si indulgente que vous n'en ferez jamais qu'une enfant gâtée.

— Léa, c'est très sérieux, dit M^{me} de Nérac, qui voyait à la pâleur de son frère tout ce qu'il souffrait.

— Je le sais bien. Vous avez dit à M. Dermond que vous interrogeriez votre pupille, et que vous lui rendriez réponse...

— Demain.

— Demain, vous lui direz que votre pupille refuse.

— Que dis-tu?

— C'est qu'il est venu à cette enfant une pensée folle, inouïe. Elle s'est mis en tête... je ne sais si j'ose le dire...

Et son regard alla timidement chercher celui d'Edouard, qui, tout tremblant, écoutait avec anxiété chacune des paroles qui s'échappaient de cette jolie bouche.

— Parlez donc, dit M^{me} de Nérac.

— Eh bien! elle a pensé combien il serait doux de rendre heureux celui qui précisément qui ne croit pas au bonheur; elle s'est avisée d'aimer de

toute son âme celui qui ne croyait pas être aimé, et ce matin, quand vous lui demandiez de ménager la tête et le cœur de celui qui vous est si cher, elle était bien décidée à faire le contraire.

— Mon Dieu! est-il possible!

— Léa! dit Edouard en tombant à ses genoux, tant de bonheur n'est pas pour moi!

— Ai-je dit que c'était pour vous? demanda l'espiègle.

— Ah! si c'était un jeu, dit Edouard en cachant sur ses mains de la jeune fille son visage baigné de larmes, il me tuerait!

— Eh! oui, c'est une partie engagée; mon bonheur sert d'enjeu, je suis sûre de gagner.

— Mais regardez-moi, et regardez-vous.

— Je ne suis rien moins qu'égoïste. J'ai regardé votre cœur, et j'y ai

trouvé tant d'amour que je n'ai plus rêvé autre chose. J'ai pensé que vous seule pouviez m'aimer comme je veux l'être, que ma seconde mère deviendrait encore ma sœur, que tout ce bonheur goûté depuis un mois serait celui de toute ma vie... Qui donc est sage ici, et qui recevra le plus?

— Oh! moi, moi, Léa, qui n'ai jamais osé rêver cet immense bonheur.

— Que vous-je, ma bonne amie! vous pleurez!

— De joie, chère enfant, dit M^{me} de Nérac en la couvrant de baisers.

Ah! je ne croyais pourtant pas pouvoir t'aimer davantage.

Il y a deux mois que nous sommes allés visiter M^{me} de Nérac. Cinq ans d'hymen ont rendu Léa plus belle encore si c'est possible. Deux enfants admirables se roulaient à ses pieds, sous ses yeux brillants d'amour et d'orgueil maternel. Edouard, à quelques pas, contemplait, dans une muette extase, ces trois ravissants objets de son amour; il semblait que sa vie était suspendue à leurs lèvres, à leur sourire. Oh! comme il les aime saintement!

comme sa tendresse pour Léa ressemble à de l'adoration! Elle leva ses beaux yeux sur lui; un doux sourire étala sur ses lèvres. Elle lui tendit la main; il s'élança vers elle, s'assit à ses côtés, l'entoura de ses bras, et lui montrant ses deux enfants :

— Ils ont ta beauté.

— Ils auront ton noble cœur, mon Edouard; c'est mieux encore.

Et tandis que nous contemplions cette scène de bonheur et d'amour, on nous racontait comment Léa avait eu la sagesse de ne point s'arrêter à l'écorce.

M^{me} CLEMENCE LALIRE.

achevée et exposée depuis quelques jours aux regards des con-
naisseurs. Cette statue, comme on sait, est destinée à orner une
des places de Francfort-sur-Mein, ville natale du poète. Goethe
est représenté vêtu d'un manteau, mais ayant les bras libres. Il
porte le costume simple de l'époque actuelle; son bras est appuyé
sur un tronc de chêne; sa main gauche, qui est abaissée, tient
une couronne de laurier; ses regards sont tournés vers le ciel. Les
sujets des bas-reliefs du piédestal sont empruntés aux ouvrages de
Goethe.

— M^{lle} Taglioni, la célèbre danseuse, vient de faire demander
une séparation de corps d'avec son mari, le comte Gilbert des Voi-

sin, fils du feu pair de France. De retour en France, après son der-
nier voyage, M^{lle} Taglioni se présenta chez son mari; mais il lui
défendit l'entrée même du domicile conjugal.

Par l'entremise de son avoué, M. Gilbert a repoussé la demande
de sa femme, sous le prétexte que son refus de la recevoir ne con-
stituait pas une injure grave; mais le tribunal en a décidé autre-
ment, et a prononcé la séparation.

Il y a près de dix ans que les époux sont séparés de fait.

— La statue en bronze de l'amiral Dumont d'Urville va sous peu
de jours être inaugurée à Condé-sur-Noireau (Calvados), la ville
natale de cet intrépide navigateur. Elle est exposée en ce moment

à Paris dans les ateliers du sculpteur Molchneet, au ciseau duquel on
la doit, ainsi que les quatre bas-reliefs représentant les expéditions
et la mort de l'amiral, et qui en orneront le piédestal.

— Le 16 juillet, à dix heures et demie du soir, on a ressenti une
forte secousse de tremblement de terre à Saint-Pierre (Martinique).

— Un banquier de Bressuire, le sieur Dominique Brault, vient
d'être condamné par le tribunal de cette ville à 40,000 f. d'amende
pour délit d'usure habituelle.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue
Clermont, n° 5.

VENTE PAR LICITATION,
EN SUITE DE RENVOI ET DE BAISSE DE MISE A PRIX,
Devant le tribunal civil de Lyon,
D'UN TERRAIN AVEC BATIMENT,
Sis à la Guillotière, clos Greuzet.

Ce terrain est d'une contenance de 512 mètres car-
rés environ. Au-dessus est construit un petit bâtiment
à la suite duquel se trouve un jardin clos de murs.
L'adjudication aura lieu le samedi trente-un août
1844, sur la mise à prix de 2,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Rejaunier;
rédacteur du cahier des charges, et à M^e Perroud, avoué
collicitant. (5095)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-
Collège, 5.

ADJUDICATION PAR SUITE DE LICITATION,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Grenette, 8. et rue Tupin, 17.
Elle se compose de deux corps de bâtiments ayant
chacun caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages
et greniers au-dessus, avec cour entre les deux bâti-
ments.
Mise à prix : cent mille francs, ci . . . 100,000 f.
GIVORD, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Givord,
avoué à Lyon, place du Petit-Collège, 5, et à M^e Per-
roud, avoué, rue Saint-Pierre, 23, et pour voir le cahier
des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, palais
de justice, place de Roanne. (5889)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

ADJUDICATION
au samedi trente-un août 1844,
DE DEUX MAISONS
BIEN CONSTRUITES,

Situées à Lyon, rue du Pouteau,
Faisant suite à la rue Casati, n. 20 et 22.
Mise à prix de la première 20,000 f.
Mise à prix de la deuxième 25,000 f.
Ces immeubles sont avantageusement situés et bien
loués.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Groz,
avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 16. (5850)

Etude de M^{es} Ad. Chevallier et Masson, avoués à
Paris.

ADJUDICATION SUR LICITATION,
Pardevant le tribunal de Préfecture de Novare,
(Piémont).
le lundi 30 septembre 1844, heure de midi,
EN UN SEUL LOT,

BELLE PROPRIÉTÉ
DE L'ABBAYE DE DULZAGO,
dont le principal produit consiste en riz,

Et dépendant de la succession de M. Pierre-Saint-
Prix Reynier.

Cette propriété, distante de six milles de Novare et
de deux milles d'Oleggio (mesure du pays), contient
40,000 perches milanaises, correspondant à 650 hec-
tares de France. Les bâtiments, composés de quatre corps
séparés pour faciliter l'exploitation, sont neufs. Il y a
en outre, maison de maître, église, presbytère, piste et
moulin.

La contenance se compose ainsi qu'il suit :
Mesure mil. Mesure nov. mesure mét.
Terres cultivées en rizières . 5,600 p. 780 p. 240 h.
Culture sèche, plantée en
mûriers et vignes. 1,440 507 94
Terrains boisés de haute
futaie. 5,880 828 255
Terrains en bruyères 845 480 55

Mise à prix, montant de l'estimation judiciaire : un
million trois cent vingt-six mille deux francs quarante-
quatre centimes.

S'adresser, pour les renseignements :
A Paris, à M^e Chevallier, avoué poursuivant, rue de
la Michodière, n. 15 ;

à M^e Masson, avoué, n. 18, quai des Orfèvres;
à M^{es} Martin, Moulin, Mouillefarine et Colmet,
avoués.

A Novare, à M^{es} de Médi et Giovanetti, avocats ;
Et, sur les lieux, au facteur ou régisseur. (5888)

Etude de M^e Favre, notaire, place Saint-Pierre, 2.

A VENDRE OU A LOUER.
UNE FORT JOLIE MAISON avec jardin et vigne clos
de murs et contigus, très-agréablement situés, à trois
heures de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Favre,
notaire. (965)

Nouvelle Poudre Indigène
Pour teindre les cheveux, la barbe, les favoris, mous-
taches, sourcils, en moitié moins de temps que tout ce qui
s'est fait jusqu'à ce jour, et en évitant l'inconvénient de
teindre la peau ou de procurer des boutons ou tiraillem-
ents. Prix : 2 fr. — Principal dépôt chez M. Broise,
coiffeur, place des Terreaux, à Lyon. (958)

Etude de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, 12.

VENTE AUX ENCHÈRES,
D'UN MOULIN
A DEUX TOURNANTS,
GARNI DE TOUS SES AGRÈS

Amaré sur la Saône, à Island, commune de Colonges,
Dépendant de la faillite du sieur Vincent Rambaud,
qui était marchand de farine à Island,
commune de Colonges (Rhône).

Le jeudi vingt-neuf août 1844, à l'heure de midi, il
sera, en l'étude de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de
la Cage, n. 12, procédé à la vente aux enchères d'un
moulin sur deux bateaux, à deux tournants, blutoirs à
manches, tremis, embriaux, courroies à godet, frayons
et tous ses accessoires, attaché par ses chaînes en fer,
sur la Saône, au lieu d'Island, commune de Colonges.

Cette vente aura lieu à la requête de MM. Henri Ra-
vier, Joseph Berset-Python et Fleury Chevillard, syndics
définitifs de la faillite du sieur Vincent Rambaud, en
vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. An-
toine Joannon, juge-commissaire.

La mise à prix de 8,000 fr. pourra être baissée séance
tenante si elle n'était pas couverte.

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser
audit M^e Berrod, dépositaire du cahier des charges,
ainsi qu'à M. Chevillard, rue Lafont, n. 2, dépositaire
de l'inventaire du matériel et des agrès dudit moulin.
(9384)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

A VENDRE OU A LOUER,
pour cause de santé.

HOTEL DU SAUVAGE,
Situé à Tournus (Saône-et-Loire), grande rue du Nord.

Cet hôtel se compose de vastes bâtiments, avec cour,
écuries et remises. Le mobilier, renouvelé depuis peu
de temps, est d'un style moderne.

Par sa position sur la route royale, cet hôtel possède
une clientèle assurée, qui sera augmentée par suite du
chemin de fer de Chalon à Lyon, le débarcadère de-
vant être établi près dudit hôtel.

On donnera toutes facilités pour les paiements
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Deplace,
notaire à Lyon, et, pour traiter, à M^e Desfranchis, no-
taire audit Tournus. (9965)

Etude de M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7.

A VENDRE.

BEAUX EMPLACEMENTS A BATIR
Situés à Lyon, rue de Bourbon et rue Saint-Joseph.

A proximité de la place Bellecour.
S'adresser audit M^e Coste, notaire, ayant pouvoir de
traiter et de donner des facilités pour le paiement.
(9834)

Etude de M^e Régis, notaire, aux Brotteaux, cours Bourbon, 2.

A PLACER PAR HYPOTHEQUES.

CAPITAUX
Par sommes de 2,000, 5,000, 10,000 fr. et au-dessus.
(9876)

A vendre de suite.

UN FONDS D'HOTEL
avec écuries et remise

Dans une ville d'environ 4,000 âmes, à quarante
kilomètres de Lyon.

Cet hôtel est très-avantageusement situé sur deux
grandes routes. Il a une très-bonne clientèle qui aug-
mente chaque jour.

Le propriétaire de cet hôtel, obligé, pour affaires de
famille, de quitter le pays, donnera à l'acquéreur toutes
les facilités pour le paiement.

L'hôtel possède, en outre, une pension distinguée.
S'adresser, à Lyon, à M. Romand, quai de Retz, 51,
au 1^{er}. (964)

M. CHAMBARD,
dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des
dents un nouveau procédé pour les EMBEUMER après
leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son
Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons
sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé
par QUET, pharmacien à LYON, est prescrit par les méde-
cins comme éminemment dépuratif et Sudorifique dans le
traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeai-
sons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et
toutes éruptions ou vices du sang. Ce médicament, entiè-
rement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode
et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de
l'Arbre-Sec, n. 51 ; à M^{es} M. VOITURET ; Thizy, M. BOUVIER ;
Vienne, M. MARMOIR ; Saint-Etienne, M. PERRIER ; le Puy,
M. FARDY ; Valence, M. DEJEAN ; Romans, M. GENISSIEU ; Mon-
télmart, M. ROUX ; tous pharmaciens. (8781)

BERLINES-POSTES DU COMMERCE,

Rue Sainte-Marie-des-Terreux, 6, près l'hôtel du Parc.

DE LYON A PARIS,

PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE ET PAR LA ROUTE DE LA BOURGOGNE.

38 HEURES DE MARCHE.

UNE SEULE NUIT EN VOITURE.
(948)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social
est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles.
La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de
l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.			
8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.	
9	51	—	à 60
10	68	—	à 65
12	—	—	à 70
14	89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

A VENDRE,
à 3 1/5 p. 0/0 nets d'impôts

PRAIRIE D'EMBOUCHE
de 16 hectares 48 ares 80 centiares.

S'adresser à M^e Couet, notaire à La Clayette (Saône-
et-Loire). (9446)

**Pendant les vacances, du 2 septem-
bre au 15 octobre.**

COURS
DE

RÉPÉTITIONS LATINES,

LE MATIN DE 7 A 9 HEURES.

D'après de nombreuses demandes qui lui ont été
adressées, M. BERTRAND, ex-professeur de latin au
pensionnat de la Favorite, et répétiteur du collège
royal, connu depuis dix ans par les progrès constants et
rapides de ses élèves dans ses divers genres d'enseigne-
ment, ouvrira, pendant les vacances, un cours de répé-
titions latines, dans le but de donner ou maintenir et
perfectionner aux élèves une connaissance raisonnée
des principes et du génie de cette langue, et de les
amener à une traduction facile et correcte.

S'inscrire D'AVANCE salle du Comptoir commer-
cial, rue Neuve, 3, au 2^e, à Lyon, le matin jusqu'à neuf
heures, et de deux à quatre heures du soir. (965)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTION.
Seul admis à l'Exposition de 1844.

SICCATIF BRILLANT

POUR LA MISE EN COULEUR

des appartements, carreaux et parquets, sans frotage,
De Raphanel, fabricant de couleurs à Paris.

Le succès qu'a obtenu ce produit a fait naître plu-
sieurs contrefaçons. Dans l'impossibilité d'obtenir le
même résultat pour la solidité et le brillant, plusieurs
fabricants se sont emparés du nom, afin de faire croire
que tous les siccatifs sont les mêmes.

Le seul dépôt, à Lyon, du Siccatif Brillant, est chez
MM. FALQUE et BESSON, place de la Platière, 7.

Le prix est toujours de 5 f. le kilogramme ; les con-
trefaçons se vendent au-dessous.

Pour lever toute crainte sur la solidité, on se char-
gera de l'application avec garantie, à raison de 75 cent.
par mètre carré à deux couches. (952)

GUÉRISON
DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes,
ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles,
et de toute éruption ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif végétal de
Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par
les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en
voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-
tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

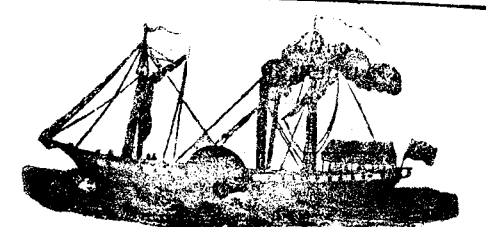
S'adresser, à LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.
A Saint-Etienne, à la pharmacie CHAMPEZON, rue de la
Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

A vendre de suite à l'amiable.

UN FONDS D'ÉPURATION D'HUILE, situé dans l'inté-
rieur de la ville, n'ayant pour frais de location, patente,
etc., que mille francs par année, et jouissant d'une
bonne clientèle. On aura toute facilité pour la longueur
du bail à loyer.

S'adresser chez M. Cour jeune, place des Corda-
liers, n. 1, au 1^{er}. (962)



SERVICE DU RHONE SUPÉRIEUR

PAR
BATEAUX A VAPEUR

desservant
Lagnieu, Cordón, Belley, Aix-les-Bains, Chambéry
et les ports intermédiaires.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.

Les départs auront lieu :
De Lyon, les lundis, mardis, jeudis et samedis, à
5 heures du matin ;

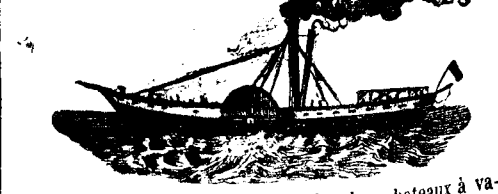
D'Aix-les-Bains et de Chambéry, les lundis, mer-
credis, jeudis et samedis.

Bureaux : à Lyon, aux portes Saint-Clair. (7524)

BONNARDEL FRÈRES ET FOUR.

Avis aux Voyageurs.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX.



A dater du 19 août courant, les deux bateaux à va-
peur EOLE et ZEPHYRE, très-bien emménagés et d'une
marche supérieure, partiront tous les jours à 6 heures
du matin

Pour MACON et CHALON.

PRIX DES PLACES.

CHALON. 4^{es} places : 2 f.
— 2^{es} — 1
— 1^{re} — 1

MACON. 4^{es} — 1
— 2^{es} — 50 c.
(7252)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies
des voies urinaires et des organes de la génération, li-
thotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécis-
sissement du canal de l'urètre, rétention et incont-
nence d'urine, maladies vénériennes, etc.

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.
(8274)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue Poulallerie, 49.